

L'an deux mil seize, le trente janvier, Nous, Pascal PERRIN, Maire de SAINT HÉLEN, certifions avoir convoqué ce jour, dans la forme et les délais légaux, le conseil municipal pour le 4 février 2016.

Ordre du jour

- Compte administratif et compte de gestion 2015
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
- Aménagement du Rue du Chêne des Forts – 2^{ème} tranche
- Extension éclairage public – Rue du Tertre
- Participation financière Enfant scolarisé dans une classe CLIS
- Convention de partenariat – ALSH Mercredi après-midi
- Déclassement chemin Les Vallées
- Question diverse

RÉUNION DU 4 FÉVRIER 2016

Le quatre février deux mil seize, à 20 h 30, les membres du conseil municipal de SAINT HÉLEN se sont réunis dans la salle d'honneur de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire.

Présents : Mmes Martine BUGEAUD – Pascale MOUSSET - Cathelyne KERSSIES – Gwénaëlle MARTIN – Monique TRÉHEL – Solène DEVAUX - MM. Pascal PERRIN – Johnny LEPÈRE – Pascal BOURSICOT – Pascal LORRE – Olivier BOIXIÈRE – Olivier TRÉHEL – Antoine DECONCHY – Alain BRIOT

Absent excusé : Mr Serge RIVIÈRE

Secrétaire de séance : Mr Alain BRIOT

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-01

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice 2015 :

- budget primitif et décisions modificatives
- le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des différents états

Après avoir entendu le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	815 932.30 €
Recettes	991 542.30€
Excédent de clôture	175 610.00 €

Investissement

Dépenses	190 597.53 €
Recettes	222 090.85 €
Excédent d'investissement	31 493.32 €
Reste à réaliser dépenses	112 394.36 €
Reste à réaliser recettes	13 739.00 €

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 n'appelle aucune observation.

➤ Hors de la présence de Monsieur Pascal PERRIN, Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2015.

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-02

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	+ 157 714 .15
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif	+ 17 895.85
C- Résultat à affecter	175 610.00
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 31 493.32
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 98 655.36
Besoin de financement (F=D+E)	67 162.04
AFFECTATION (C=G+H)	
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	160 000.00
2) H- Report en fonctionnement R002	15 610.00

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-03 – 04 - 05

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHÊNE DES FORTS **2EME TRANCHE - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée l'historique des travaux d'aménagement de la Rue du Chêne des Forts. Après avoir effectué l'effacement des différents réseaux électriques et téléphoniques, une première tranche de travaux relative à la réfection du réseau d'eau pluviale a été validée et est en cours.

Une deuxième tranche portant sur la sécurisation de la voie communale avec aménagement urbanistique de l'entrée du bourg est actuellement à l'étude.

Le bureau d'étude ATELIER 360° en charge de ce projet a transmis une estimation prévisionnelle dont Monsieur Le Maire en donne lecture, à savoir :

Travaux Terrassement –Voirie	225 252.60 € HT
Espaces Verts	59 586.04 € HT
Option bicouche coloré	6 624.00 € HT
Soit	291 462.64 € HT

Après avoir pris connaissance de ces données et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- Décide d'engager la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement de la Rue du Chêne des Forts
- Décide d'inscrire au budget 2016 les montants correspondants
- Approuve le plan de financement prévisionnel suivant :
 - Subvention Contrat de Territoire71 000 €
 - Subvention DETR102 000 €
 - Réserve parlementaire14 500 €
 - Autofinancement103 000 €
- Sollicite l'inscription de cet investissement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Retient cet investissement dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016/2020.
- Sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire – Exercice 2016

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-06

OBJET : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU TERTRE

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'extension d'éclairage public en haut de la Rue du Tertre présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 000 € HT.

Celui-ci comprend la fourniture et la pose d'un mât cylindro-conique en acier peint sur câble EP existant.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une

subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-07

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT SCOLARISE DANS UNE CLASSE CLIS

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération adoptée par la commune de LEHON sollicitant une participation financière pour les communes de résidence des élèves de la classe CLIS.

Pour l'année scolaire 2014/2015, le montant des aides s'élève à :

- Charges de fonctionnement des TAP179.23 €
- Frais de scolarité584.00 €
- Charges de restauration scolaire317.54 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte de prendre en charge les participations sollicitées
- Autorise Monsieur Le Maire à mandater les sommes sus-mentionnées.

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-08

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ALSH MERCREDI APRES-MIDI

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Monsieur Le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention de partenariat avec la commune de La Vicomté sur Rance portant sur l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement le mercredi après-midi.

Afin d'assurer son financement, un montant forfaitaire de 500 € par année scolaire est demandé à la commune de La Vicomté sur Rance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et autorise l'émission de titres correspondant à l'encontre de La Vicomté sur Rance.

DÉLIBÉRATION N° 2016-01-09
OBJET : DECLASSEMENT CHEMIN LES VALLEES

(DÉLIBÉRATION TRANSMISE EN SOUS-PRÉFECTURE LE 9 FEVRIER 2016)

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 juin 2015 autorisant la poursuite de la procédure d'aliénation d'une partie du chemin rural situé au lieu-dit les Vallées. En effet, Mr Johann BOISSIERE et Melle Karine LE MELLOTT propriétaires riverains, souhaitent faire cette acquisition afin de clôturer leur bien.

Le document d'arpentage réalisé par la Société de géomètre EGUIMOS de BAIN DE BRETAGNE fait apparaître une superficie à vendre de 262 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à poursuivre la procédure de déclassement soumise à enquête publique qui durera 15 jours.

QUESTION DIVERSE

A l'issue du conseil municipal, les élus ont apporté un soutien unanime aux agriculteurs en signant la motion proposée par le Pays de Guingamp et relayée par les élus du Pays de Dinan.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et ans susdits.

La séance est levée à 22 h

Le secrétaire de séance,
Alain BRIOT

Le Maire,
Pascal PERRIN